VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller6
Carole Leblanc, conseillère
Eliza Leblanc, conseillère
Stéphane Dallaire, greffier

Ouverture de la réunion à 19h00.
(5 personnes sont présentes à la salle)
(68 personnes présentes en format virtuel).

2021-60 Proposé par Carole LeBlanc, appuyé de Yvonne Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Eliza LeBlanc déclare conflit d'intérêt au point 4. Résolution par rapport aux modifications au plan rural – roulottes.

Hector Doiron déclare conflit d'intérêt au point 5. Résolutions à l'égard du rezonage à Christine Duguay.

Eliza LeBlanc déclare conflit d'intérêt et s'absente de la salle du conseil.

2021-61 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier qu'on fasse la lecture intégrale de l'arrêté municipal No A-005-A2, un **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 PLAN RURAL DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Hector Doiron fait la lecture intégrale de l'arrêté municipal No A-005-A2.

Un arrêté modifiant l'arrêté municipal No A-005 Plan rural du village de Cap-Pelé

ATTENDU QUE le Conseil du village de Cap-Pelé a déterminé qu'il est dans l'intérêt public de modifier le Plan rural du village de Cap-Pelé pour :

- Modifier les règlements de zonage afin de mieux définir l'emplacement des roulottes de voyage utilisé en tant que logement saisonnier sur des lots vacants;

PAR CONSÉQUENT, le Conseil municipal de Cap-Pelé, en vertu des pouvoirs conférés par l'article 35 de la Loi sur l'urbanisme de la province du Nouveau-Brunswick, adopte ce qui suit :

1. L'article 62 – Roulottes de voyage de la Partie D : Dispositions générales est modifié en ajoutant le paragraphe d) à l'article 62.2, tel que décrit ci-dessous :

d) Aucune roulotte n'est permise sur un lot vacant ayant une façade sur le chemin Bas Cap-Pelé, le chemin Acadie, le chemin Trois-Ruisseaux, le chemin St. André, le chemin Thibodeau ou la rue Robichaud.

Le présent arrêté entre en vigueur à la date de son adoption définitive.

ADOPTÉE

2021-62 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne LeBlanc que l'on accepte la lecture intégrale de l'arrêté municipal No-A-005-A2.

ADOPTÉE

2021-63 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole LeBlanc qu'on fasse la troisième lecture par titre et l'adoption de l'arrêté municipal No A-005-A2, un **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 PLAN RURAL DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Hector Doiron fait la troisième lecture par titre et l'adoption de l'arrêté municipal No-A-005-A2.

2021-64 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier que l'on accepte la troisième lecture par titre et l'adoption de l'arrêté municipal No A-005-A2.

ADOPTÉE

Eliza LeBlanc, conseillère, retourne à la salle du conseil.

Hector Doiron déclare conflit d'intérêt et s'absente de la salle du conseil.

2021-65 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne LeBlanc que le conseil municipal repousse l'adoption de l'arrêté municipal No A-005-21Z.

ADOPTÉE

Hector Doiron, conseiller, retourne à la salle du conseil.

2021-66 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Carole Leblanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger Maire	Stéphane Dallaire Greffier